

Règlement de course du Trail du Lirou

ARTICLE 1 : L'ÉPREUVE

L'association « LOS BLANBECKS » organise le **23 avril 2023** une course nature intitulée LE TRAIL DU LIROU.

Le départ de la course se fait à LES MATELLES (34), Route de St-Gely à côté de la médiathèque Marie Rouanet.

Cette manifestation se compose de :

- **Un trail de 24 km (La TRANSMÉDIEVALE)** chronométré avec classement d'environ 700 m de dénivelé positif, accessible aux coureurs (hommes et femmes) à partir de la catégorie « Espoir » de la FFA (né en 2003 et avant) selon la réglementation des manifestations Running 2023.
- **Une course nature de 12,5 km (La PITCHOUNE)** chronométrée avec classement d'environ 200m de dénivelé positif, accessible aux coureurs (hommes et femmes) à partir de la catégorie « cadets » de la FFA (né en 2007 et avant) selon la réglementation des manifestations Running 2023.
- **Une randonnée / marche nordique de 12 km** chronométrée, sans classement, d'environ 200m de dénivelé positif.
- **Une course enfant de 3000m¹ (LA RELEVE)**, réservée aux Benjamins de 12 à 13 ans (né en 2010-2011) et Minimes de 14 à 15 ans (né en 2008-2009).
- **Une animation Kid Cross² de 1500m (LES CANAILLES)** réservée aux Poussins de 10 à 11 ans (né 2012-2013) sans départ en ligne, sans chronométrage et sans classement.
- **Une animation ludique³ de 300m (LES LUTINS)** pour les Baby-athlé de 5 à 6 ans (2017-2018) et Eveil-athlé de 7 à 9 ans (2014-2016) sans départ en ligne, sans chronométrage et sans classement.

ARTICLE 2 : HORAIRES DES DEPARTS

Le départ de la Transmédiévale (24km) aura lieu à 9h45. L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h00.

Barrières horaires au 1er ravitaillement (km7,5) à 11h00, au 2ème ravitaillement (km14) à 12h15, et au 3^{ème} ravitaillement au 21 km à 13h30.

Le départ de la Pitchoune (12,5 km) aura lieu à 10h00. L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h00.

Le départ de la randonnée/marche nordique (12,5km) aura lieu à 10h juste après le départ de la Pitchoune. L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h00.

Les départs des courses enfants auront lieu à :

- 9h00 pour le 3000m, 9h10 pour le 1500m, 9h30 pour le 500m

1,2,3 : sous réserve de possibilité d'organisation

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS/INSCRIPTIONS/TARIFS/JUSTIFICATIFS

4.1 Participants :

Le Trail du Lirou est ouvert aux licenciés et non licenciés.

Le Trail du Lirou est ouvert aux athlètes en situation de handicap. Les déficients visuels sont accompagnés indissociablement de leur guide, identifié comme tel.

Les athlètes en fauteuil devront porter un casque et des gants.

4.2 Inscriptions / Tarifs

Les inscriptions se font en ligne sur le site **www.3wsport.fr** avec un paiement possible par cb ou par chèque (à l'ordre de 'Los Blanbecks », à Sud Sport, 11 allée des Mas, 34980 Combaillaux).

La PITCHOUNE : 13 €

La TRANSMEDIEVALE : 21 €

La RANDONNEE / MARCHE NORDIQUE : 13 €

Les CANAILLES : 2 €

Les participations aux course enfants (Les CANAILLE, La RELEVE et LES LUTINS) sont gratuites.

Le nombre des participants est limité à 400 pour le 24km, 400 pour le 12,5 km et 150 pour la marche. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants si nécessaire.

Les inscriptions sur place seront possibles sous réserve du nombre limite de dossards et avec une majoration de 4 euros sur le montant.

4.3 Justificatifs à l'inscription

- **Les coureurs licenciés** devront présenter obligatoirement (et non les athlètes présentant un handicap en goélette ou fauteuil) une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation, ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation et délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, (Attention, les licences délivrées par la FFA: santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées).

Liste des Fédérations agréées :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- **Les coureurs non licenciés** devront présenter obligatoirement un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de

sa copie. Le certificat médical sera conservé par l'organisation. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les mineurs devront présenter à l'organisateur les pièces suivantes :

- Une **autorisation parentale obligatoire** (téléchargeable sur le site traildulirou.fr)
ACCOMPAGNEE de :

- **Soit** une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation, ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation et délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, (Attention, les licences délivrées par la FFA: santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées). Voir la liste des fédérations agréées ci-dessus.

- **Soit pour les non licenciés : l'attestation parentale** (téléchargeable sur le site traildulirou.fr) selon laquelle le questionnaire relatif à l'état de santé du mineur (téléchargeable sur le site traildulirou.fr) n'a donné lieu à aucune réponse positive. Si le questionnaire a donné lieu à au moins une réponse positive, présenter alors un **certificat médical de non contre- indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied** et datant de moins de **six mois** ou sa copie.

Exemple : mon enfant n'a pas de licence d'une fédération agréée et souhaite participer à une des courses enfants :

- Il présente **l'autorisation parentale obligatoire + l'attestation parentale** sans réponse positive au questionnaire.
Ou,
- Il présente **l'autorisation parentale obligatoire + un certificat médical** avec les bonnes mentions.

ARTICLE 4 : RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards sera possible :

- **Le samedi 22 Avril 2023, de 14h à 18h** à la plaine des Loisirs aux Matelles. (depuis St-Gély, à l'entrée du village à gauche, au City Stade).

- **Le dimanche 23 Avril 2023, de 7h30 à 9h30** sur la zone de départ route de St-Gély.

En cas d'absence du coureur, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation incite fortement les coureurs à venir récupérer leur dossard la veille de la course (samedi 22 avril, de 14h à 18h, plaine des loisirs aux Matelles).

ARTICLE 5 : REGLEMENTATION EN COURSE

- Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. En cas d'abandon, le concurrent doit remettre son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée.

- Pour des raisons de sécurité, l'usage de bâtons est interdit sur la Transmédiévale et sur la Pitchoune.

- Les accompagnateurs à pied, à vélo ou toute autre forme de véhicule sont interdits.
 - Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.
 - Le trail est une épreuve de pleine nature, comportant des terrains variés, des descentes techniques, empierrées en semi autonomie. Il appartient au coureur d'utiliser un matériel approprié. Il lui est conseillé de partir avec une réserve d'eau, une couverture de survie, un vêtement de pluie, une boussole et un sifflet.
- Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.**

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENTS :

- La PITCHOUNE se déroulera avec un point de ravitaillement en eau au km 6.
- La TRANSMEDIEVALE est une course trail **en autosuffisance**. Il est obligatoire de partir avec une réserve d'eau adéquate. Cependant, 3 ravitaillements en eau sont proposés au kms 7,5 14 et 21, ce qui permettra de remplir vos bidons ou poches à eau.

ARTICLE 7 : RESULTATS / RECOMPENSES

La proclamation des résultats et remise des prix aura lieu à partir de :

10h00 pour les courses enfants.

12h30 pour les courses adultes.

Un classement général et un classement par catégorie sera établi pour les deux courses du 24 km et du 12 km.

L'organisateur récompense

- Les **3 premiers au scratch** de chaque course.
- Les **vainqueurs par catégorie** (sans cumul de récompense).

Dans le cas où un coureur serait absent lors de la remise des récompenses, celui-ci ne pourra en aucun cas retirer son lot à un autre moment ou un autre endroit.

Le chronométrage de la course sera réalisé par chronométrage à puce. Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait des dossards, à porter sur la chaussure. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. Il ne saurait en être tenu pour responsable.

Le contrôle de la réglementation inhérente à la technique de la marche nordique ne pouvant être assurée (des juges positionnés tout le long du parcours doivent contrôler que le marcheur ne court pas et respecte les règles techniques), une remise des prix et un classement ne sauraient être organisés équitablement.

Le chronométrage permettra aux athlètes de connaître leur performance.

ARTICLE 8 : ASSURANCE / RESPONSABILITES

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur la MAIF pour la durée de l'épreuve.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer au règlement FFA en matière de course hors stade.

Le tracé emprunte, dans sa très grande majorité, des voies privées : les propriétaires donnent l'autorisation de passage le jour de la manifestation. En dehors de cette date, il est interdit de passer sur ces propriétés privées.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non-respect des règles de la course. Les participants et leurs ayants droits acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisation en cas d'accident, les coureuses et coureurs acceptant le risque inhérent à la pratique de la course à pied hors stade.

Nous vous rappelons l'intérêt de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut vous exposer.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PROTOCOLE COVID-19

En l'état des mesures sanitaires en vigueur : pas de pass vaccinale, pas de masque.

ARTICLE 10 : SECOURS

L'organisation met en place un plan d'organisation des secours adapté comprenant :

- 1 coordinateur sécurité
- 1 médecin
- 2 ambulances permettant le transport sanitaire vers une structure hospitalière
- 7 secouristes avec un poste de secours au départ/arrivée et un poste de sécurité avancé.
2 secouristes sont postés au château de Montferrand accompagné d'une personne de l'organisation (considéré comme la section la plus à risque du parcours).

La communication avec le PC Course et les Secours se font par téléphone et moyens radio (Talkie-Walkie).

Un participant doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

La sécurité est l'affaire de tous, et notamment des coureurs.

ARTICLE 11 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

L'organisateur met à la disposition des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle. Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande.

ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Trail du Lirou s'engage dans une démarche éco-responsable : balisage éphémère, récupération des déchets, gobelets en carton 100% recyclable.

Le Trail du Lirou se déroulant sur un site naturel protégé Natura 2000 (Pic Saint Loup - FR9101389). Il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature en dehors des points prévus à cet effet lors des ravitaillements.

Le respect de l'environnement fait partie entière de l'esprit " trail ".

Nous demandons donc aux participants de respecter les habitats, les espèces florales et animales, de ne pas sortir du parcours balisé et de garder sur eux tout au long de la course les emballages vides (gels, barres, boissons, mouchoirs etc.).

Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée des courses, ainsi qu'aux différents ravitaillements.

Toute infraction dûment constatée par les membres de l'organisation entraînera l'exclusion immédiate de la course.

ARTICLE 13 : DROIT TRAITEMENT DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion du Vailhau'trail. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Los Blanbecks, 51 Chemin de Cantaussels, adresse mail : losblanbecks@gmail.com Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ARTICLE 14 : DROIT D'IMAGE

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément LOS BLANBECKS (ou ses ayants-droit tel que partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 15 : MODIFICATION/ANNULATION

En cas de force majeure, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, la direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier les parcours, l'heure des départs ou d'annuler une course ou la totalité de l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 16 : PARKINGS

L'accès à 2 parkings officiels non gardés sera indiqué avec un panneau clair (Entrée et sortie parking, chemin entre parking et le départ...). Les véhicules devront être fermés, l'organisation ne pourra être tenue responsable des vols éventuels dans les véhicules.

ARTICLE 17 : ACCEPTATION

L'inscription à la course implique de fait l'acceptation du présent règlement par le participant.